

N° dossier Nom du CPA	Lieu de pratique du CPA	Nature de la plainte	Plaignant	Président & membres	Procureur du plaignant (P) Procureur de l'intimé (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
47-15-00185 Mario Torre, CPA auditeur, CA	Montréal	Déclarations erronées ou fallacieuses, avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession Art. 34 du Code de déontologie des comptables professionnels agréés Art. 59.2 du Code des professions	André Loubier, CPA, CA	M <sup>e</sup> Jean-Guy Légaré, président William Povitz, CPA, CMA Alain Breault, CPA, CGA	M <sup>e</sup> Marie-Claude Sarrazin (P) M <sup>e</sup> Attieha Chamaa (I)	Demande préliminaire	2018-04-18 2018-04-19 2018-04-23 2018-04-24 2018-04-25	9 h 30	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle du Conseil
47-15-00149 Marc Beaulieu, CPA auditeur, CA	Boucherville	Défaut d'agir avec tout le soin nécessaire, déclarations erronées ou fallacieuses Art. 19 et 34 du Code de déontologie des comptables agréés	Claude Maurer, CPA, CA	M <sup>e</sup> Pierre Sicotte, président Alain Chassé, CPA auditeur, CA Louis LeBrun, FCPA, FCGA	M <sup>e</sup> Michel C. Bélisle (P) M <sup>e</sup> Pascal A. Pelletier (I)	Plainte	2018-05-07 2018-05-08 2018-05-09 2018-05-10 2018-05-11	9 h 30	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle Fellow
47-17-00272 Socrates Goulakos, CPA auditor, CA	Montréal	Avoir commis un acte dérogatoire à la dignité de la profession en ayant fait cession de ses biens Art. 11(2) du Code de déontologie des comptables professionnels agréés	Michel Beauséjour, FCPA, FCA	M <sup>e</sup> Chantal Perreault, présidente Daniel Charest, CPA auditeur, CGA André Lafond, CPA, CA	M <sup>e</sup> Sébastien Dyotte (P)	Plainte	2018-05-15	9 h 30	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle Fellow
47-17-00251 Roger Landreville, CPA, CA	Candiac	Défaut d'agir avec tout le soin nécessaire, conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur ainsi qu'aux autres normes ou règles du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et aux données en vigueur selon l'état de la science. Art. 19 du Code de déontologie des comptables professionnels agréés, art. 59.2 du Code des professions Avoir fait défaut de rendre compte à son client ou à son employeur. Art. 51, 5 et 50 du Code de déontologie des comptables professionnels agréés, art. 59.2 du Code des professions	Claude Maurer, CPA, CA	M <sup>e</sup> Myriam Giroux-Del Zotto, présidente Pierre Lapointe, FCPA, FCA Gaétan Marceau, CPA auditeur, CA	M <sup>e</sup> Jean Lanctôt (P)	Plainte	2018-05-16 2018-05-17	9 h 30	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle du Conseil
47-16-00202 Serge Lavoie, CPA auditeur, CGA	Québec	Défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité, avoir fait défaut de collaborer avec l'Ordre ou toute personne nommée pour assister celui-ci et répondre, dans les plus brefs délais, à toute correspondance provenant de l'Ordre ou d'une telle personne Art. 3.02.01 du Code de déontologie des comptables généraux accrédités, art. 23, 60 et 61 du Code de déontologie des comptables professionnels agréés, art. 59.2, 114 et 122 du Code des professions	Gérald Gratton, CPA, CGA	M <sup>e</sup> Jean-Guy Légaré, président Renaud Gilbert, CPA, CA Pierre Jolicoeur, CPA auditeur, CA	M <sup>e</sup> Jean Lanctôt (P)	Plainte (continuée)	2018-05-22 2018-05-23 2018-05-24	9 h 30	Hôtel Québec inn situé au 7175, boul. Hamel Ouest, Sainte-Foy, en la salle Jacques-Cartier

N° dossier Nom du CPA	Lieu de pratique du CPA	Nature de la plainte	Plaignant	Président & membres	Procureur du plaignant (P) Procureur de l'intimé (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
47-14-00120 Pierre Allard, CPA auditeur, CA	Montréal	Défaut d'agir avec tout le soin nécessaire, conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur ainsi qu'aux autres normes ou règles du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et aux données en vigueur selon l'état de la science. Art. 19 du Code de déontologie des comptables agréés	Claude Maurer, CPA, CA	M <sup>e</sup> Julie Charbonneau, présidente du Bureau des présidents Louis LeBrun, FCPA, FCGA Gaétan Marceau, CPA auditeur, CA	M <sup>e</sup> Nicolas Plourde (P) M <sup>e</sup> Louis Coallier (I)	Sanction	2018-05-25	11 h	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle la Relève
47-16-00237 Luciano D'Ignazio, CPA auditeur, CA	Montréal	Défaut d'agir avec tout le soin nécessaire, conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur ainsi qu'aux autres normes ou règles du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et aux données en vigueur selon l'état de la science, déclarations erronées ou fallacieuses Art. 19 et 34 du Code de déontologie des comptables agréés	André Loubier, CPA, CA	M <sup>e</sup> Lyne Lavergne, présidente Claire Gauthier, CPA, CMA Alain Breault, CPA, CGA	M <sup>e</sup> Marie-Claude Sarrazin (P) M <sup>e</sup> Vincent Ranger (P) M <sup>e</sup> Laurent Nahmiash (I) M <sup>e</sup> Erica Shadeed (I)	Demande préliminaire	2018-06-04 2018-06-05 2018-06-06 2018-06-07 2018-06-08	9 h 30	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle du Conseil
47-18-00279 François Beaudreau	Montréal	Demande pour inscription au tableau de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec selon l'article 161 du Code des professions.	Claude Maurer, CPA, CA	Président à déterminer André Lafond, CPA, CA Réal Sureau, FCPA, FCA	M <sup>e</sup> Sébastien Dyotte (P)	Demande préliminaire	2018-06-11	9 h 30	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle du Conseil
47-16-00220 Sylvain Charron, CPA, CGA	Saint-Lambert	Avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession Art. 59.2 du Code des professions	François Ménard, FCPA auditeur, FCMA	M <sup>e</sup> Chantal Perreault, présidente Pierre Jolicoeur, CPA auditeur, CA Louis LeBrun, FCPA, FCGA	M <sup>e</sup> Jean Lanctot (P) M <sup>e</sup> Isabelle Leblanc (I)	Plainte	2018-06-12 2018-06-13 2018-06-14	9 h 30	Tribunal administratif du travail situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal, salle 18.114
47-15-00186 Serge Lavoie, CPA auditeur, CGA	Québec	Avoir omis de faire preuve, dans l'exercice de sa profession, d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables, avoir fait défaut de remplir ses obligations professionnelles avec intégrité et objectivité, avoir omis de fournir à son client toutes les explications nécessaires à la compréhension de son relevé d'honoraires, avoir fait défaut de rendre compte à son client ou à son employeur, avoir fait défaut, avant de convenir d'un contrat résultant de l'exercice de la profession, de tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens dont il dispose, défaut d'agir avec tout le soin nécessaire, avoir entravé le travail d'enquête du syndic adjoint Art. 16, 19, 23, 24, 50, 51, 55, 60 et 61 du Code de déontologie des comptables professionnels agréés, art. 59.2, 114 et 122 du Code des professions	Gérald Gratton, CPA, CGA	M <sup>e</sup> Jean-Guy Légaré, président Renaud Gilbert, CPA, CA Réal Sureau, FCPA, FCA	M <sup>e</sup> Michèle St-Onge (P) M <sup>e</sup> Stephanie Noonan (I) M <sup>e</sup> William Noonan (I)	Sanction	2018-06-14 2018-06-15	9 h 30	Hôtel Québec Inn situé au 7175, boul. Hamel Ouest, Sainte-Foy, salle Jacques-Cartier

N° dossier Nom du CPA	Lieu de pratique du CPA	Nature de la plainte	Plaignant	Président & membres	Procureur du plaignant (P) Procureur de l'intimé (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
47-17-00264 Stéphanie Paquette, CPA, CMA	Longueuil	Avoir fait défaut de remplir ses obligations professionnelles avec intégrité et objectivité Art. 5, 23 et 38 du Code de déontologie des comptables professionnels agréés et art. 59.2 du Code des professions	Claude Maurer, CPA, CA	Président à déterminer Dominique Derome, FCPA, FCMA Paul Dumas, CPA auditeur, CA	M <sup>e</sup> Marie-Claude Sarrazin (P) M <sup>e</sup> Vincent Ranger (P)	Plainte	2018-06-18	9 h 30	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle du Conseil
47-17-00267 Hasanain Panju	Richmond Hill	Avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession Art. 59.2 du Code des professions	Michel Beauséjour, FCPA, FCA	Président à déterminer Réal Sureau, FCPA, FCA Éric Bonenfant, FCPA, FCMA	M <sup>e</sup> Marie-Claude Sarrazin (P) M <sup>e</sup> Vincent Ranger (P) M <sup>e</sup> Jacques Rossignol (I)	Plainte	2018-06-20	9 h 30	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle du Conseil
47-17-00262 Romualdo Biancardi, CPA auditeur, CA	Montréal	Défaut d'agir avec tout le soin nécessaire, conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur ainsi qu'aux autres normes ou règles du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et aux données en vigueur selon l'état de la science Art. 19 du Code de déontologie des comptables professionnels agréés	André Loubier, CPA, CA	M <sup>e</sup> Georges Ledoux, président Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA Réal Sureau, FCPA, FCA	M <sup>e</sup> Sébastien Dyotte (P) M <sup>e</sup> Jocelyn Dubé (I)	Plainte	2018-09-05 2018-09-06	9 h 30	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle Fellow
47-17-00273 René Beauregard, CPA, CA	Laval	Avoir entravé le travail d'enquête du syndic adjoint, avoir fait défaut de remplir ses obligations professionnelles avec intégrité et objectivité et avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession Art. 23, 36.2, 61 du Code de déontologie des comptables professionnels agréés, art. 59.2, 114 et 122 du Code des professions	Michel Beauséjour, FCPA, FCA	M <sup>e</sup> Myriam Giroux-Del Zotto, présidente Michel Roberge, CPA auditeur, CA Sylvain Loïsel, CPA auditeur, CA	M <sup>e</sup> Sébastien Dyotte (P)	Plainte	2018-10-03 2018-10-04	9 h 30	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle Fellow
47-17-00259 Marc Létourneau, CPA auditeur, CA	Montréal	Défaut d'agir avec tout le soin nécessaire, conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur ainsi qu'aux autres normes ou règles du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et aux données en vigueur selon l'état de la science Art. 19 du Code de déontologie des comptables professionnels agréés	André Loubier, CPA, CA	M <sup>e</sup> Daniel Y. Lord, président Alain Chassé, CPA auditeur, CA Paul Dumas, CPA auditeur, CA	M <sup>e</sup> Jean Lanctot (P) M <sup>e</sup> Jocelyn Dubé (I)	Plainte	2018-10-29 2018-10-30 2018-10-31	9 h 30	Ordre des CPA du Québec, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal, salle Conseil